



Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 28/17

Objet

Mise à disposition de terrain situé en Zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon pour la réalisation d'une voirie d'accès à la future base logistique ITM

Secrétaire de séance

Joëlle DROUHAIN

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, S. Hédin à L. Bernier, P. Jobez à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, S. Calinon, V. Chevriaut.

Dans le contexte du projet d'implantation par le Groupe ITM d'une base logistique sur la Commune de Rochefort-sur-Nenon, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité mettre en œuvre aux côtés du porteur de projet et de l'ensemble des acteurs territoriaux compétents les conditions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet économique, par une intervention concertée portant sur la maîtrise foncière du site, les conditions d'accessibilité, la conduite de certaines études préalables, etc.

C'est dans ce cadre qu'il s'agit de procéder à l'extension de la zone industrielle actuelle, par la création d'un barreau routier assurant la jonction entre la zone existante et la future emprise du projet.

Par délibération n°GD94/16 du 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a procédé à une modification de ses statuts. Cette modification, consécutive à la mise en application de la loi NOTRe du 07 août 2015, porte notamment sur la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités.

Parmi celles-ci, figure la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon, pour laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce ainsi compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'emprise prévisionnelle de cette voirie d'accès se situant sur une parcelle actuellement propriété de la Commune de Rochefort-sur-Nenon, cadastrée 462 ZL 30, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sollicite d'une part la mise à disposition gracieuse de cette parcelle, d'autre part l'autorisation d'intervenir sur le domaine public de la voie communale n° 26, dite « chemin des Ruppes » (celle-ci joignant au Nord-Est la parcelle 462 ZL 30 et au Sud-Ouest l'emprise de la

future base logistique), et ce dans le but d'engager dès à présent les études préalables à l'engagement de la réalisation.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition établi entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la Commune de Rochefort-sur-Nenon pour la mise à disposition gracieuse de la parcelle cadastrée 462 ZL 30 et d'une partie du chemin des Ruppes, dans le but d'engager les études préalables et la réalisation d'une voirie d'accès à la future base logistique ITM,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision et notamment le procès-verbal de mise à disposition.

Fait à Dole,
Le 23 mars 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Mr le Maire de Rochefort sur Nenon
- Chambre d'Agriculture du Jura
- SAFER Bourgogne Franche-Comté